



CAP mobilité du 21 et 22 mai 2019

Déclaration préalable de l'UNSA Développement-Durable

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration et du personnel,

Depuis l'installation de cette CAP, les annonces se succèdent et nous restons avec de nombreuses interrogations sur le devenir de nos instances telles que nous les connaissons.

Fusion, suppression, réorganisation semblent être des priorités pour le gouvernement et de fait, des **enjeux majeurs pour les représentants syndicaux** que nous sommes.

L'UNSA continuera à espérer et à se battre pour que chaque agent puisse être défendu quelles que soit les instances futures, car, si à l'instar de Charles de Gaulle, nous pensons que « la fin de l'espoir est le début de la mort », nous savons aussi qu'espérer ne suffira pas.

Concernant les CAP

L'UNSA souhaiterait que l'arrêté de composition nous soit communiqué.

Quelles suites ont été données à la CAP de mars 2019 concernant l'information auprès des services et celle faite aux agents ayant eu des recours examinés lors de cette CAP ?

Par ailleurs, pendant que le projet de loi de transformation de la Fonction Publique prévoit que les **mouvements des fonctionnaires ne seront plus du ressort des CAP à compter du 1^{er} janvier 2020**, les services s'apprêtent à faire remonter les postes vacants ou susceptibles de l'être en vue des prises de poses en mars 2020. **Pourriez-vous nous assurer que l'examen de ces mobilités relèvera encore de la compétence de la présente CAP ?** Dans le cas contraire, comment l'expliquerez-vous aux agents ?

Concernant les mobilités

À l'heure où nous examinons les demandes de mobilité, force est de constater une fois de plus la souffrance de certains, face notamment à toutes les incertitudes concernant leur avenir.

L'UNSA constate que les échanges entre les agents et leurs représentants permettant de connaître les problématiques de chacun **ne pourront jamais être remplacées par un algorithme.**

Concernant la publication des postes, **l'UNSA souhaiterait avoir une explication** sur le **fonctionnement du nouvel espace commun des 3 Fonctions Publiques** (circulaire du 3 avril 2019)

Concernant les concours

L'UNSA souhaiterait un complément de bilan sur le concours interne d'AAE 2018, avec notamment la répartition ministère/hors ministère, des informations sur les lauréats en termes de corps d'origine et aussi combien d'agents ont été pris sur la liste complémentaire.

Concernant **la Liste d'Aptitude**, l'UNSA souhaiterait connaître le **nombre d'agents pris en liste complémentaire.**

Sauf erreur, nous n'avons pas eu malgré nos demandes, la présence d'un représentant du bureau chargé des recrutements pour nous éclairer sur le dysfonctionnement lors de la publication des résultats du concours de SACDD CN de 2018,

Et aussi,

L'UNSA souhaiterait être informée en temps et en heure sur la levée des compteurs entre le MAA et le MTES et le suivi des SERM

Concernant la revalorisation des loyers pour les agents affectés à Mayotte, l'UNSA constate que l'ensemble des administrations de l'État a fait le nécessaire pour régulariser la situation sauf le MTES. **Pourquoi aucune information n'est-elle fournie aux agents de la DEAL ?** Pour information, la non prise en compte de ce nouveau calcul représente pour un agent de catégorie B avec un loyer de 1 000 €, un manque à gagner de l'ordre de 150,00 € par mois.

L'UNSA vous remercie de votre attention.